

INFORMATIONS PRATIQUES



Confirmation d'inscription

Dès réception de votre dossier, un courrier vous sera envoyé afin de confirmer votre inscription au stage choisi (votre dossier doit comporter l'ensemble des éléments demandés).

Convocation

Environ 15 jours avant le début du stage, vous recevrez à votre domicile une convocation stipulant :

- Le lieu exact du stage
- L'heure à laquelle vous êtes convoqué
- Les horaires de début et de fin du stage
- Le matériel à emporter.

Report de stage

Dans le cas où un stage est annulé en raison d'un nombre insuffisant de participants, un autre stage vous sera proposé. Dans le cas où aucune proposition ne vous convienne, votre dossier vous sera renvoyé dans sa globalité.

Lieu de stage

Les lieux de stage peuvent parfois être modifiés en fonction des disponibilités de certains hébergements.

Encadrement des stages

Nos formateurs sont issus du milieu de l'animation et expérimentés. Nous faisons également appel à des intervenants extérieurs si nécessaire afin de vous garantir une formation de qualité.

Stages en internat

L'internat permet de bénéficier pleinement de la riche expérience d'une vie de groupe lors des différents moments de la journée. Le stagiaire est ainsi sensibilisé et préparé à la vie en collectivité à laquelle il sera confronté par la suite dans un centre de vacances ou de loisirs. Ainsi, en internat, les stagiaires sont tenus d'être présents pendant toute la durée du stage (jour et nuit). Aucune autorisation d'absence ne peut être accordée.

Stages en Externat

Nos stages en externat sont prolongés d'une journée. Cela nous permet d'y insérer tous les temps de formation abordés en internat (ceux notamment dispensés en soirée). Nos stages se déroulent généralement de 09 h 00 à 18 h 00. Les repas du midi sont compris dans le prix de la formation.

Le transport

Les frais de déplacements pour se rendre sur le lieu du stage sont à la charge du stagiaire.

Le paiement

Tout paiement est prélevé 1 mois avant le début de la formation. Un paiement échelonné peut être envisageable (nous contacter). Le certificat de stage validé ne sera remis au stagiaire qu'une fois le stage réglé dans sa totalité.

L'adhésion

FOCEL est une association départementale à but non lucratif. Pour bénéficier des prestations contenues dans cette brochure, tout participant doit au préalable avoir adhéré volontairement à l'association.

L'adhésion, équivalente à 5 € par stagiaire, s'étend du 01 janvier au 31 décembre 2007.



LES AIDES

Comment se faire aider financièrement..?

Suivant votre situation, vous pouvez bénéficier de différentes aides.

Les Bourses

Bourse de la Caisse d'Allocations Familiales

Après avoir fait remplir à l'issue de chacun de vos stages un formulaire, à demander auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales de votre département (possibilité de télécharger le document nécessaire sur www.caf.fr), vous pourrez bénéficier de :
BAFA : une aide en fin de formation*.
BAFD : une aide sous certaines conditions*.
**Se renseigner auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de votre département..*

Bourse du Conseil Général

Certains départements permettent aux stagiaires de bénéficier d'une aide à la formation.
Renseignez-vous auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de votre département pour de plus amples informations.

Bourse d'Etat de la DDJS

Les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports accordent des bourses d'Etat sous certaines conditions de revenus.
Renseignez-vous auprès de la DDJS de votre département.

Certaines mairies, certains comités d'entreprises et/ou organismes de formation peuvent également prendre en charge une partie ou la globalité de votre formation.
A vous de vous renseigner!

Adresses des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports

Département 75
6/8 rue Eugène Oudiné.
75013 PARIS
01 40 77 55 00

Département 89
12 boulevard Galliéni
89000 AUXERRE
03 86 72 91 89

Département 93
150 avenue Jean Jaurès
93000 BOBIGNY
01 48 96 23 70

Département 77
49/51 avenue Thiers
77000 MELUN
01 64 10 42 42

Département 91
98 allée des Champs Elysées
91080 COURCOURONNES
01 60 91 41 41

Département 94
12 rue Georges Enesco
94000 CRETEIL
01 45 17 09 25

Département 78
4 avenue de la Pépinière
78220 VIROFLAY
01 39 24 24 70

Département 92
167 avenue F et I. Joliot Curie
92000 NANTERRE
01 40 97 45 00

Département 95
8 rue Traversière
95000 CERGY PONTOISE
01 34 35 33 33

